



Comité syndical de Seine-Maritime Numérique

Procès-Verbal du jeudi 12 décembre 2024 – 9h30

- Installation de nouveaux délégués pour la Communauté de Communes Interrégionale Aumale-Blangy sur Bresle
- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 9 juillet 2024
- Budget / finances :
 - Décision modificative n°1 au budget principal
 - Décision modificative n°1 au budget annexe
 - Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
 - Autorisation de lancement et de signature d'un marché public relatif à la stratégie et aux outils de communication du Syndicat
- Point d'avancement services numériques :
 - Premiers services : PCRS, site internet, RGPD, plateforme test e-admin...
 - Désignation de l'Autorité Publique Locale Compétente en matière de PCRS
 - Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms (CANUT)
- Fonctionnement du Syndicat :
 - Adhésion à la convention du CDG76 pour la mise à disposition d'un agent chargé d'inspection en santé et sécurité au travail (ACFI)
 - Adhésion à un groupement de commandes du CDG76 pour la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- Point d'avancement déploiements, raccordements, commercialisation
- Questions diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le 12 décembre 2024 à 9 heures 30 sous la présidence de Olivier VAVASSEUR, 1^{er} Vice-Président du Syndicat.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.



Virginie LUCOT AVRIL est nommée secrétaire de séance et procède à l'appel.
Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

- **Installation de nouveaux délégués pour la Communauté de Communes Interrégionale Aumale-Blangy sur Bresle**

Olivier VAVASSEUR indique que suite au décès de Rémy TERNISIEN, il doit être procédé à son remplacement au sein des instances du Syndicat. Il est donc proposé de nommer Monsieur Jean-François PAYEN en tant que titulaire et Monsieur Stéphane POTEUX en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- *Procède à l'installation de Monsieur Jean-François PAYEN en qualité de délégué titulaire et de Monsieur Stéphane POTEUX en qualité de délégué suppléant, représentants la Communauté de Communes Interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle au sein du Comité syndical de Seine-Maritime Numérique.*

- **Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 9 juillet 2024**

Le procès verbal du Comité Syndical du 9 juillet 2024 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

- **Budget / finances**

- **Décision modificative n°1 au budget principal**

Séverine VOGEL présente la décision modificative au budget principal, budget qui porte les dépenses relatives aux services numériques. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche action 10 « Fournir les outils d'e-administration essentiels au fonctionnement des collectivités », la première étape qui consiste à mettre en place une plateforme de test avec trois services que sont le parapheur électronique, un module de transfert de fichiers lourds et un outil de convocation des élus, il est nécessaire d'augmenter le chapitre 65 de 15 000 € et de retirer 15 000 € au chapitre 011. Cette décision modificative n'a donc aucun impact budgétaire.

Séverine VOGEL précise que cet outil sera testé pendant le 1^{er} semestre 2025 auprès d'utilisateurs qu'il reste à définir parmi les membres du Syndicat.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- *Approuve la décision modificative n°1 au budget principal 2024 telle que détaillée en annexe 1 de la présente délibération,*
- *Autorise le Président à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.*



o Décision modificative n°1 au budget annexe

Séverine VOGEL présente la deuxième décision modificative qui concerne le budget annexe du Syndicat, budget qui porte les emprunts nécessaires au déploiement de la fibre. Un remboursement d'emprunt revolving avait été inscrit au budget 2024 pour un montant de 15 M€ et il se trouve que le montant remboursé s'élève à 16 M€, ce qui a permis une économie des intérêts d'emprunt de 168 K€. Ainsi, afin de permettre la régularisation des écritures comptables, il est nécessaire d'ajouter 1 M€ au chapitre 16, compte 16449 en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- *Approuve la décision modificative n°1 au budget annexe 2024 telle que détaillée en annexe 1 de la délibération,*
- *Autorise le Président à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.*

o Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Séverine VOGEL indique que le budget 2025 du Syndicat étant généralement voté en mars/avril, il est nécessaire, afin d'assurer l'exécution des dépenses d'investissement d'ici cette date, d'autoriser l'engagement et la liquidation de ces dépenses à hauteur de 25% du budget 2024. Cette somme représente un total de 6 224 557,29 €, répartis comme suit :

- Chapitre 20 (études) : 142 445,77 €
- Chapitre 21 (mobilier et logiciels) : 82 500 €
- Chapitre 23 (travaux) : 3 499 611,52 €
- Chapitre 27 (subvention au délégataire) : 2 500 000 €

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- *Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre du budget annexe de l'exercice 2024 jusqu'à l'adoption du budget pour l'exercice 2025. Les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe 2025 lors de son adoption :*

Chapitre	Libellé	BP en €	2024 25 % du BP 2024 en €
20	Immobilisations incorporelles	569 783,07	142 445,77
21	Immobilisations corporelles	330 000,00	82 500,00
23	Immobilisations en cours	13 998 446,07	3 499 611,52
27	Autre immobilisation financière	10 000 000,00	2 500 000,00
	TOTAL DES INVESTISSEMENTS	24 898 229,14	6 224 557,29



○ **Autorisation de lancement et de signature d'un marché public relatif à la stratégie et aux outils de communication du Syndicat**

Séverine VOGEL rappelle que le Syndicat est accompagné par l'agence Partenaires d'Avenir pour la réalisation des supports de communication et par La Poste pour des prestations de boitage dans le cadre de la commercialisation du réseau. Ces marchés arrivant à échéance en mars 2025, il est proposé de lancer une nouvelle consultation pour un marché avec un lot unique, d'une durée d'un an reconductible trois fois, qui aurait pour objet la création et l'impression de supports de communication et d'hébergement, la gestion et l'animation du site internet. Le montant annuel estimé pour ce marché est de 70 000 €, ce qui est inférieur au montant des deux lots du précédent marché. Les critères de jugement des offres sont au nombre de trois :

- Le prix à hauteur de 40 %,
- La valeur technique à hauteur de 50 %,
- Les performances environnementales à hauteur de 10 %.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ***Décide le lancement d'une consultation publique dont les caractéristiques et procédures sont rappelées en annexe 1 de la délibération,***
- ***Autorise le Président à signer les marchés à intervenir et tout acte administratif y afférent,***
- ***Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal du Syndicat.***

● **Point d'avancement services numériques**

○ **Premiers services : PCRS, site internet, RGPD, plateforme test e-admin...**

Olivier VAVASSEUR rappelle que le Syndicat s'est engagé vers la proposition de services numériques aux territoires, décision approuvée par les membres du Comité Syndical. Les premières offres de services sont ainsi présentées dans une première version du catalogue des services numériques, même s'il reste encore à discuter de leur tarification.

Fabrice DUBUS poursuit en indiquant que le Comité Syndical du 12 mars 2024 a décidé que Seine-Maritime Numérique devenait l'Agence Départementale du Numérique et de ce fait, prenait en charge la proposition de services numériques aux territoires. Il indique que les équipes du Syndicat sont mobilisées afin de proposer différents services qui seraient les plus utiles pour les membres mais aussi pour les communes du territoire. Un catalogue est en cours de constitution et la réflexion sur la meilleure tarification de ces services est encore à l'étude. Cette tarification sera bien évidemment évoquée et soumise pour approbation en Comité Syndical.

Fabrice DUBUS indique également que ces avancées sur le chemin des services numériques se font à l'heure actuelle à équipe constante, sans recrutement supplémentaire, et même avec un agent en moins puisque le départ en retraite de Frédéric DEMAILLY n'a pas donné lieu à un remplacement. Une réflexion sur la réorganisation des équipes sera sans doute à mener dans les mois à venir, afin que la structuration du Syndicat réponde au mieux aux besoins des territoires.

Fabrice DUBUS présente la version numérique du catalogue des services, avec :



- L'e-administration : ce premier service regroupe la plateforme des marchés publics, la télétransmission des actes au contrôle de légalité, un parapheur électronique, un outil de convocation des élus et la possibilité d'échanger des fichiers lourds. Tous ces outils seraient concentrés sur un seul outil ergonomique, qui permettrait aux secrétaires de mairie de centraliser toutes ces fonctions, avec un accès et un mot de passe unique. Une première phase test auprès de cinq collectivités à définir est envisagée avant un déploiement à plus grande échelle. Un appel à candidature sera lancé afin de tester les outils auprès d'un EPCI et quatre communes de tailles différentes, les besoins n'étant pas les mêmes en fonction de la taille des collectivités. Cela permettra d'adapter les outils au mieux selon les remarques qui seront remontées.
- La Base Adresse Locale : au-delà d'un besoin, il s'agit d'une obligation légale. Cela permettra d'aider à la certification de la base adresses des communes. [Une présentation vidéo est projetée]. Les compétences et moyens du Syndicat sont mis à disposition des communes par cet outil.
- L'éligibilité FttH : [Une présentation vidéo est projetée]. Ce service permettra de savoir si une adresse du territoire est éligible ou non à la fibre.

Ces outils d'animation SIG doivent permettre aux secrétaires de mairie d'accéder facilement aux informations, notamment pour les plus petites communes qui ne sont pas forcément équipées. Ainsi, les différents fonds de cartes disponibles sont regroupées et d'accès plus faciles.

Olivier VAVASSEUR ajoute que l'animation SIG est en place au sein de Caux Seine Agglo depuis un moment, car cela constitue la base de tout projet numérique, le socle indispensable pour démarrer un projet. Cela permet d'aider les élus à prendre des décisions et cela fait gagner du temps aux agents.

- Site internet : il s'agit de mettre à disposition un site internet simple, attractif et évolutif. Il se met à jour automatiquement et demande le moins de travail et de ressources possibles, en récupérant des informations mises sur Panneau Pocket par exemple.
- RGPD : le service est porté par le Centre de Gestion, le Syndicat se fait le relai des informations et des contacts.
- Un PC pour l'école : il s'agit d'une proposition de recyclage des matériels informatiques dont les entreprises souhaitent se débarrasser et qui seront remis en état et mis à disposition des écoles. Olivier VAVASSEUR indique que cette action est en place à Caux Seine Agglo depuis 1999 et que cela fonctionne bien. Les ordinateurs sont récupérés auprès d'un grand groupe industriel puis remis en état par des étudiants en informatique avant d'être redistribués dans les écoles.
- Opération de collecte de câbles et chargeurs usagés : des bacs de récupération des câbles et chargeurs usagés seront mis à disposition puis remis à l'association « Les P'tits Doudous ». Cette association les recycle puis met en place des actions auprès des enfants dans les centres hospitaliers.



Olivier VAVASSEUR conclut cette présentation en indiquant que cela doit permettre à chacun de prendre conscience des services dont il a besoin en priorité. Il ajoute également qu'il serait intéressant de travailler sur un accompagnement à la cybersécurité, ce sujet étant prioritaire.

O Désignation de l'Autorité publique Locale Compétente en matière de PCRS

Olivier VAVASSEUR indique que le Syndicat souhaite se porter candidat pour être Autorité Publique Locale Compétente (APLC) sur sa zone de compétence et en carence d'initiative, hors agglomérations de Rouen et du Havre.

Monsieur Pascal CORNU ne souhaite pas prendre part au vote et souhaite faire les remarques suivantes :

- La Communauté Urbaine du Havre ne souhaite pas prendre part au vote car il estime que c'est trop tôt pour se positionner en tant qu'APLC, et la Communauté Urbaine se positionnera certainement plus tard pour être APLC de son territoire.
- Comment le Syndicat va gérer humainement cette mission ? Selon lui, un service SIG constitué d'une trentaine de personnes est nécessaire pour gérer un tel projet, et le Syndicat n'est pas suffisamment dimensionné à l'heure actuelle.

Olivier VAVASSEUR approuve cette remarque et indique que c'est une réflexion qui doit être menée, même si un service SIG peut fonctionner sans aller jusqu'à 30 personnes. Fabrice DUBUS poursuit en indiquant que Seine-Maritime Numérique souhaite se positionner en tant qu'APLC, hors territoires de la Métropole de Rouen et de la Communauté Urbaine du Havre car ENEDIS, qui est un partenaire sur le PCRS, a accéléré son avancée sur le sujet au plan national en souhaitant acquérir des données dès 2025. Les réflexions sont déjà en cours afin de savoir comment juridiquement et financièrement le Syndicat peut se porter acquéreur du PCRS, à la fois sur la première acquisition et les mises à jour au quotidien. Par ailleurs, des fonds FEDER sont disponibles sur le sujet (à hauteur de 60%), et ces fonds obligent à certaines actions, notamment au niveau de la donnée et de sa mise à disposition. L'idée que la Région se fait sur le PCRS, est que cette donnée soit mise à jour et libre d'accès, ce qui n'est pas le cas sur Rouen et Le Havre, qui font payer l'accès à la donnée, notamment auprès des entreprises de travaux. L'objectif premier est d'éviter la destruction des réseaux lors de travaux, mais également d'obtenir l'état du trafic routier (ce qui fait que le Département est également intéressé par le sujet). Le Syndicat s'est assuré d'obtenir les financements du FEDER même avec ce montage. Ce premier acte juridique permet d'encadrer l'action et les discussions restent ouvertes avec la Communauté Urbaine du Havre et la Métropole de Rouen pour trouver un modèle et que le PCRS soit complet à l'échelle de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré,

À la majorité,

- ***Approuve le positionnement de Seine-Maritime Numérique en tant qu'Autorité Publique Locale Compétente chargée d'assurer l'établissement, les mises à jour successives et la diffusion d'un Plan de Corps de Rue Simplifié à l'échelle de la zone du Réseau d'Initiative Publique de la Seine-Maritime sur les zones en carence d'initiative du département de la Seine-Maritime, à l'exclusion de la Métropole Rouen Normandie et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.***



○ **Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms (CANUT)**

Olivier VAVASSEUR indique que le Syndicat souhaite adhérer à la CANUT, qui est une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique créée en 2023. Il précise que Caux Seine Agglo y a adhéré récemment et que cette centrale d'achat permet de répondre aux besoins des collectivités en terme d'informatique et de télécoms.

Il est précisé que le Syndicat souhaite adhérer en tant que mutualisant, ce qui permettrait aux membres d'avoir accès gratuitement au catalogue des marchés proposés par la CANUT, le coût d'utilisation étant facturé au Syndicat.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ***approuve l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT),***
- ***autorise le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,***
- ***autorise le Président, ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).***

● **Fonctionnement du Syndicat**

○ **Adhésion à la convention du CDG76 pour la mise à disposition d'un agent chargé d'inspection en santé et sécurité au travail (ACFI)**

Séverine VOGEL indique que le Centre de Gestion propose de mettre à disposition un agent chargé de l'inspection en santé et sécurité au travail (ACFI). Cela permet au Syndicat de répondre à une obligation légale de contrôle de conformité en hygiène et sécurité au travail par l'intermédiaire d'une convention conclue pour quatre ans et moyennant un coût de 77 € par an.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, décide :

- ***D'adhérer à la mission optionnelle proposée par le CDG76,***
- ***D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion relative à la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail par le CDG76 ainsi que tous les documents afférents,***
- ***De prévoir l'inscription au budget primitif 2025 des crédits nécessaires.***

○ **Adhésion au groupement de commandes du CDG76 pour la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels**

Séverine VOGEL informe que le Centre de Gestion a lancé un groupement de commandes pour la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), qui est une obligation légale à laquelle le Syndicat ne répond pas encore. La consultation de ce groupement de



commandes sera lancée en avril 2025 et le choix du titulaire retenu présenté en juin 2025. Les résultats de la consultation et l'engagement de contracter seront soumis à un prochain vote du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, décide :

- ***D'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, pour une durée de deux ans, à compter de la notification du ou des marché(s) aux prestataires,***
- ***D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Seine-Maritime coordonnateur du groupement,***
- ***D'autoriser le Président à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans la convention constitutive du groupement de commandes, la lettre d'engagement ainsi que tous les documents y afférents,***
- ***De prévoir l'inscription au budget primitif 2025 des crédits nécessaires.***

- **Point d'avancement déploiements, raccordements, commercialisation**

Olivier VAVASSEUR fait part des derniers chiffres disponibles concernant le déploiement de la fibre :

- 236 148 prises construites
- 133 882 clients actifs
- 95,86 % de couverture
- 60,66 % de commercialisation

Il indique que l'ensemble de ces chiffres est plutôt satisfaisant. La courbe de la commercialisation est en constante progression. La répartition entre opérateurs est la suivante : 46 % pour Orange, 29 % pour SFR, 13 % pour Free et 12 % pour Bouygues.

Questions

Sylvain GARAND souhaite savoir pourquoi le pourcentage de couverture de la Communauté de Communes d'Yvetot Normandie est de 100,11% ?

Olivier VAVASSEUR répond que cela s'explique car il y a eu plus de prises construites que de prises recensées.

Virginie LUCOT AVRIL ajoute qu'effectivement, le nombre de prises recensées à l'origine de la construction du réseau a évolué à plusieurs reprises, et à budget constant pour les territoires.

Bastien CORITON souhaite aborder un autre sujet. Actuellement, lorsque la fibre ne peut pas être déployée dans une rue, qu'une division parcellaire est faite et que cela entraîne une nouvelle construction, Orange refuse de raccorder à l'ADSL bien que l'ADSL soit disponible pour le voisinage. Cette situation est inadmissible et il souhaiterait qu'une réunion de travail soit organisée avec Orange afin de trouver une solution à ce problème, qui risque de se rencontrer assez fréquemment.

Olivier VAVASSEUR est d'accord pour dire qu'il s'agit d'un réel problème, d'autant plus que le cuivre est amené à disparaître prochainement et que le recours à l'ADSL ne peut être pérennisé. Dans ces cas là, il est nécessaire de se rapprocher du délégataire Connect76. Bastien CORITON insiste sur les cas particuliers qu'il a évoqués précédemment, et souhaiterait qu'une solution temporaire puisse être



proposée par Orange pour offrir des solutions ADSL en attendant que la fibre soit déployée sur les secteurs où il est actuellement compliqué de réaliser le déploiement.

Virginie LUCOT AVRIL intervient pour préciser également qu'au niveau national, la pression est exercée pour que l'obligation de viabilisation télécom soit faite. Par ailleurs, il est difficile pour le Syndicat de se positionner sur ces questions en prenant à sa charge ces problématiques et cela pourrait mettre en péril les fonds nationaux qui lui ont été attribués pour le déploiement de la fibre. Bastien CORITON entend ces arguments mais il trouve tout de même inadmissible que des constructions neuves ne puissent être raccordées à l'ADSL alors que cette solution est disponible pour le voisinage et que les travaux de déploiement de la fibre se trouvent retardés car plus coûteux et plus compliqués à mettre en œuvre. Ces nouvelles constructions se retrouvent sans accès internet ni téléphone pour des durées indéterminées et assez longues, ce qui est incompréhensible du point de vue des usagers. Michaël SAÏMAN intervient pour préciser que la rue évoquée par Bastien CORITON est connue des services et que cela nécessite l'intervention de la commune. Bastien CORITON complète en indiquant qu'il s'agit d'un lotissement dont les trottoirs sont assez étroits, avec des poteaux situés en partie privative et dont les particularités techniques nécessiteraient d'implanter des poteaux supplémentaires dont les riverains ne veulent pas. Un enfouissement serait plus approprié mais avec participation financière d'ENEDIS, de la commune et de SMN.

Didier TERRIER fait le même constat sur son territoire et souhaiterait que des solutions concrètes soient apportées. Virginie LUCOT AVRIL est tout à fait d'accord avec ces remarques mais signale que des règles nationales sont imposées, notamment pour bénéficier des subventions du FSN, au-delà desquelles le Syndicat ne peut faire ce qu'il souhaite pour régler les différents sujets. Fabrice DUBUS ajoute qu'Orange a anticipé l'arrêt du cuivre en arrêtant les raccordements ADSL à partir du moment où la fibre est déployée dans une commune, et ce, même si la fin du cuivre n'est prévue que pour 2028. Concernant le territoire évoqué par Didier TERRIER, quelques communes concentrent des infrastructures Orange non mobilisables pour les raccordements fibre (câbles en pleine terre, tubes trop étroits). Le Syndicat a donc décidé d'auditer les communes concernées pour en mesurer l'ampleur et voir ce qu'il serait possible de faire de façon massive et régler ce problème sur les communes concernées. Les maires des communes concernées y seront associés.

Olivier VAVASSEUR conclut en alertant que la fin du cuivre est certes prévue pour 2028, mais que cette échéance va très vite arriver et qu'il est nécessaire de régler tous ces sujets en amont.

Michaël SAÏMAN poursuit en présentant la carte du taux de couverture par commune. Il rappelle que le taux de couverture de 95,86 % tient compte des prises prévisionnelles recensées lors des études (lotissements qui n'ont pas vu le jour, sites techniques par exemple).

Il présente ensuite les cartographies des couvertures par opérateurs. Il apparaît qu'Orange est présent sur la totalité du territoire, hormis le secteur couvert par le NRO de Bouillancourt, pour des difficultés de déploiement qui lui sont propres. SFR couvre également la totalité du territoire. Une très forte progression de Free et de Bouygues est à noter depuis ces derniers mois en terme de couverture territoriale.

Michaël SAÏMAN évoque ensuite les projets de complétudes, extensions, enfouissements du réseau au travers d'une carte sur laquelle sont localisés ces différents projets. Ce sont au total 721 projets recensés (prises isolées, lotissements avec une centaine de logements...). Un déséquilibre entre la



partie Est et la partie Ouest du département peut être relevée, mais il s'explique de par le fait que le secteur Ouest a été ouvert à la commercialisation avant le secteur Est avec un relevé de boîtes aux lettres plus ancien.

Concernant ces nouvelles prises construites, il apparaît que nous atteignons un coût moyen de 745 € par prise.

Les raccordements complexes sont bien une problématique intégrée par SMN. Michaël SAÏMAN rappelle qu'il s'agit là du dernier tronçon entre le particulier et l'opérateur, et que cette partie est soit à la charge du particulier, soit à la charge de l'opérateur lorsqu'il peut déployer dans des infrastructures mobilisables. Actuellement, 571 dossiers ont été remontés auprès du délégataire Connect76. Il apparaît qu'environ 30 % des dossiers sont signalés à tort, et qu'après investigations, le raccordement peut se faire. 319 dossiers sont arrivés chez SMN et sont intégrés au process de traitement.

Sur les 319 dossiers intégrés au process, 75 dossiers sont aujourd'hui clos, pour un montant total de 550 K€ (soit 7,3 K€ par raccordement). Par ailleurs, il a bien été identifié sur 5 communes situées autour d'Allouville-Bellefosse un problème à grande échelle (*cf. question Didier TERRIER*), et ce pour des raisons historiques : Orange a effectué une expérimentation en déployant des micro-tubes, ce qui entraîne systématiquement des échecs de raccordement. Il est donc prévu un audit spécifique sur ces 5 communes afin d'identifier les problèmes avant que les raccordements ne soient demandés par la population et régler ce qui peut l'être de façon massive, tout en anticipant l'arrêt du cuivre. Il est ainsi prévu de prendre contact avec les mairies concernées afin d'exposer la démarche.

Pour préciser le sujet des raccordements complexes, Michaël SAÏMAN rappelle que la mission du Syndicat était de réaliser le déploiement du réseau sur la section de transport et de distribution. La partie raccordement n'est pas dans le budget de déploiement du réseau, et son coût à l'heure actuelle, s'élève à 7 300 € par raccordement, pour 75 dossiers, alors que nous ne sommes pas encore à l'arrêt du cuivre. Ce sujet représente un réel enjeu. Le Syndicat a répondu à un appel à projet de l'ANCT pour tenter d'obtenir des financements pour ces raccordements complexes. Des négociations sont également en cours auprès des prestataires pour faire baisser les coûts.

Questions diverses

Bastien CORITON souhaiterait obtenir la liste des raccordements complexes par territoire, pour le cas où, en tant qu'élu, il serait sollicité pour intervenir auprès du Syndicat et que le dossier serait déjà intégré au process. Il souhaite également ajouter qu'il est nécessaire d'être à jour sur le déploiement avant de s'engager dans les usages numériques afin de garder toute crédibilité.

Michaël SAÏMAN indique qu'il est tout à fait possible de transmettre cette liste, mais il est tout aussi important d'orienter les administrés se trouvant dans ces cas vers la plateforme de Connect76, de manière à ce qu'ils soient intégrés dans le processus de traitement.

Vincent RENOUX souhaite revenir sur la commercialisation et alerter sur la société Ranger, mandatée par Bouygues Telecom, qui fait actuellement de la vente à domicile de façon agressive et avec un discours mensonger. Il souhaite également signaler que sur la commune de Saint Germain d'Étables, il existe dans certaines rues des fourreaux actuellement vides et dans lesquelles le déploiement a été fait en aérien, ce qui peut entraîner, lors de tempêtes, des ruptures de service sans délai de



rétablissement annoncé. Michaël SAÏMAN indique qu'une des explications possibles pour que le choix de l'aérien ait été fait est que le raccordement des habitations se fasse en aérien et que passer les câbles en souterrain pour remonter ensuite sur des poteaux soit difficile. [Le sujet sera traité par les services ultérieurement].

Sylvain GARAND confirme le démarchage très insistant de SFR ou Bouygues qui font appel à des entreprises tiers.

Laurent SERVAIS PICORD estime qu'il serait peut-être nécessaire de refaire la promotion de la fibre, pour annoncer l'arrêt du cuivre et promouvoir à nouveau la fibre.

Hervé VASSARD souhaite connaître l'avancée des problèmes soulevés précédemment concernant l'état de vétusté des poteaux Orange. Michaël SAÏMAN indique que ce point fait partie du Schéma de Résilience qui a été voté lors du Comité Syndical du 9 juillet dernier. Ce schéma permettra d'identifier les points de vétusté du réseau et de proposer les moyens humains, financiers et les méthodes à mettre en œuvre pour répondre à cela, et l'enfouissement du réseau aérien en fait partie. Hervé VASSARD reconnaît que les poteaux Orange ont permis de déployer la fibre de façon rapide, mais il estime qu'il faut à présent anticiper le mauvais état de ces poteaux et ne pas attendre qu'ils se détériorent de plus en plus.

Olivier VAVASSEUR le rejoint et insiste sur le fait que le Syndicat se doit de répondre sur les sujets d'extension du réseau, de raccordements complexes, d'enfouissement s'il souhaite être crédible sur les usages numériques et notamment la cybersécurité, le SIG, etc...

Jean-Marie BEAURAIN souhaite savoir quand sera mise à disposition la base d'éligibilité FttH ? Michaël SAÏMAN alerte les membres présents pour que chacun prenne conscience qu'il est nécessaire dès aujourd'hui de signaler les habitations qui ne sont pas éligibles, même si les personnes ne sont actuellement pas intéressées par la fibre.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité Syndical est levée à 11h15.

Le 1^{er} Vice-Président,

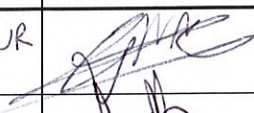
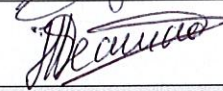
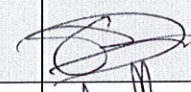
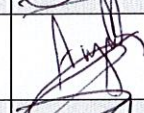
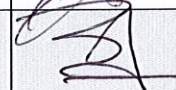
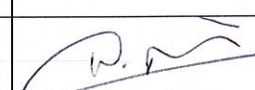
Olivier VAVASSEUR

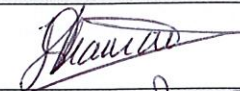
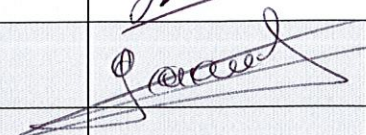
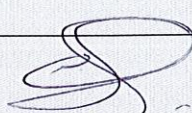
Le Secrétaire de séance,

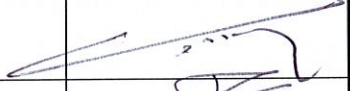
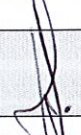
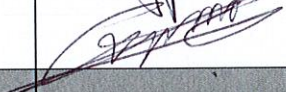
Virginie LUCOT AVRIL

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique n°46
Liste d'émargement du jeudi 12 décembre 2024 - 9h30 - Hémicycle, HDD Rouen

☐ Titulaires
☐ Suppléants
☒ Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
BATUT	Xavier	Côte d'Albâtre	Olivier JAVASSEUR	
BAZILLE	Alain	Département		
BEURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BÉNARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département	Alain BAZILLE	
BILOQUET	Armelle	Département		
BRUMENT	Jean-Jacques	Région Dieppoise		
CHEMIN	Jean-François	Caux-Austreberthe		
CORITON	Bastien	Département		Bastien Coriton
CORNU	Pascal	Le Havre Seine-Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département	Bastien CORITON	Bastien Coriton
DELAUNAY	Myriam	Terroir de Caux		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEMAZIÈRES	Mario	Yvetot Normandie		
DEMAZURE	Julien	Département		
DURANDE	Florence	Département		
ÉLIE	Céline	Quatre Rivières		
FLEURET	Alain	Le Havre Seine-Métropole		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
FOURNIER	Maryline	Département		
GAILLON	Jean-Marc	Quatre Rivières	M. BEURAIN	
GARAND	Sylvain	Yvetot Normandie		
GARRAUD	Valérie	Département		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GOUPIL	Gervais	Campagne de Caux		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
GUÉROULT	Claire	Département		
JEZEQUEL	David	Campagne de Caux		
LANGLOIS	Nicolas	Département		
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LEMESLE	Jean-François	Caux Seine Agglo		
LHEUREUX	Jérôme	Département		
LOUVEL	Thierry	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
LUCOT AVRIL	Virginie	Département		
MARCHANI	Abdelkrim	Métropole de Rouen Normandie		
MARTIN	Pascal	Département		
MAUGER	Jean-Michel	Métropole de Rouen Normandie		
MINEL	Dany	Bray-Eawy		
PAYEN	Jean-Francois	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
POTEAUX	Stéphane	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
RASSE LAMBRECQ	Valentin	Département		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
RENOUX	Vincent	Département		
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville	N. VASSARD	
SAGOT	Pascal	Inter-Caux-Vexin		
SAINT-MARTIN	Florent	Département	V. VASSEUR	
SERVAIS-PICORD	Laurent	Terroir de Caux		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
SOWYK	Isabelle	Caux-Austreberthe		
TERRIER	Didier	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VAVASSEUR	Olivier	Caux Seine Agglo		
GAMBLIN	Pierre	Payeur Départemental		
SINEAU-PATRY	Cécile	SDE		

Nous vous rappelons que les réunions du comité syndical sont enregistrées à des fins de compte-rendu.



Rouen, le 09/12/2024

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), **Nicolas BORTEAUD**, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à **Alain BAZILLE**.

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 12 décembre 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.



Rouen, le 10/12/2024

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), **Guillaume COUTEY**, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à **Bastien CORITON**

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 12 décembre 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.



Rouen, le 10/12/2024

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), **Florent SAINT MARTIN**, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à **Virginie WOOT AVRIL**

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 12 décembre 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.



Rouen, le 03 décembre 2024

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné XAVIER BATUT, Membre du Syndicat
Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à **Olivier JAVASSEUR**

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 12 décembre 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature .

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.



Rouen, le 10 décembre 2024

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), Jean-Marc GAILLON , Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à **Jean Marie BEURAIN**

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 12 décembre 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Signature numérique de
GAILLON JEAN-MARC
Date : 2024.12.10
16:39:52 +01'00'

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.



Rouen, le 10/12/2024

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), Jean Nicolas ROUSSEAU, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à HENRI VASSARD.

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 12 décembre 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.